

HEM
Réunion de Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en séance le jeudi 14 mai, à 9 h. et à 10 h. — Ordre du jour : Questions diverses.

BAISEUX
M. de la Ville. — Naisances : Roger Darach, Raphaël Labruy.
Décès : Marceline Martin, 18 ans.

LYS
Une dévotion à la main écorchée. — Flore Degand, 18 ans, domiciliée à la filature Boucquoy, a vu la main gauche écorchée au bout de deux doigts au mois d'août. Elle a reçu les soins immédiats du docteur Fernandier.

Est Civil — Dées : Louis Procureur, 8 ans, rue de Lannoy.
Naisances : Yvonne Vanhoutte, rue du Nord 27.
Publication de mariage : Entre Ferdinand Minner, apprenoir et Valentine Kermer, 25 ans.

Les Filles Suisses sont chorégraphes, elles ont les locations du roin, par lequel s'écoulent en grande partie les imprimés du sang. Si vous voulez les avoir, écrivez à M. de la Ville Suisses, 1 fr. 50 la boîte.

NORD

DOUAI

Une chute. — En serrant les matons dans une maison en construction, tout devint soudainement le jeune Vanhous, 16 ans, descendant au Riquet, mortuoré, chez les Filles Suisses, 1 fr. 50 la boîte.

Arrivée de territoriaux. — Trois cents territoriaux sont arrivés mardi matin à Douai, pour y accomplir une période d'instruction de neuf jours.

Société d'horticulture de Douai. — La 17^e assemblée générale mensuelle a eu lieu le dimanche 10 mai 1914 sous la présidence de M. Dénain, vice-président, qui avait pour secrétaire M. H. Lefèvre.

Excuses : MM. Le Liepve, et Grandjean. M. Dénain ouvrit la séance en présentant les excuses de M. Le Liepve, président, qui souffrait, ne peut assister à la séance, puis il donna la parole à M. Mazière pour sa conférence.

Le professeur entretint son auditoire de travaux d'actualité, il passa en revue quelques travaux de jardinage les plus intéressants et présenta quelques plantes et légumes qu'il peut conseiller comme : Capucine double, arbutus double, Adiantum, Heilanthus parifolius, Reimannia Angulata, Mna cobata, Copeolonia, quelques plantes à feuillage coloré et deux branches de Weigelia en fleur et d'arbustes aux fruits.

Le conférencier termina en donnant quelques conseils sur ces diverses présentations. Il montra aussi une branche de Lilas double, Mme Lemoine, qui a la bonne habitude de se de M. Wautgina.

M. Dénain remercia M. Mazière de ses bons conseils et remercia aussi les autres conseillers horticulteurs : Mlle Léocadie, horticulteur, rue des Charvaises, Douai, présentée par Mlle Farjou et M. Lemoine ; M. Le Liepve, horticulteur, rue de la Cloche, Douai, présenté par M. Le Liepve et M. Mazière ; M. Hicquet, à Férin, près Douai, présenté par M. Mollier et M. Dénain ; M. Michel Henin, propriétaire, rue de Lambres, Douai, présenté par M. Grandjean et M. Mazière.

On procéda ensuite à l'évaluation des dommages causés aux cultures par l'orage de nuit du 30 avril dernier.

Les Courses. — La seconde réunion des Courses de Douai aura lieu le dimanche 31 mai, sur le magnifique Hippodrome du Champ de Mars. Les engagements commencent le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

La dernière réunion d'été, favorisée par un temps superbe, a marqué un nouveau et grand succès, tous les records ont été battus, tant aux courses qu'au pari mutuel. Les engagements commencent le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

Blessé par un cheval. — Un cheval appartenant à M. Lemoine, entreprenneur, a été blessé par un cheval, rue de la Cloche, Douai, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

Blessé par une automobile. — Mardi, dans la soirée, l'auto N° 997-D conduite par le chauffeur Westwille-Fernand, au service de M. M. Prost, constructeur de machines d'extraction de mines, à Anzin, passait devant le cinéma de Douai.

A ce moment, un garçonnin qui était suspendu derrière ce camion, se laissa glisser à terre au moment où l'automobile déboulait le véhicule.

Le chauffeur le fit monter dans sa voiture et l'emmena à Douai, où le docteur Vanhouzeur lui prodigua les soins à la pharmacie Buisson. L'enfant ne présente aucune blessure grave, mais il se pourrait qu'il ait des contusions internes et une côte brisée. Le chauffeur l'a emmené rejoindre son domicile de son père, rue d'Aniche. Le fils du petit blessé, qui a nommé Raymond Crocote est âgé de 11 ans, est assés blessé.

LAMBRES
Une femme très son mari. — Lundi, une femme a été blessée par son mari, rue d'Aniche, Douai, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

Arrivée au paroxysme de la colère, Mme Baguieu Humay, moussa dans un ébahissement chercher un revolver et en tira un coup sur son mari.

Ce dernier a été atteint près de l'œil gauche. Son état n'est pas grave.

RAIMBEAUCOURT
Arrestation. — Le gendarme a arrêté pour vagabondage et mendicité le nommé Édouard Coopes, âgé de 54 ans, mineur, né à Coussens, demeurant au dernier lieu à Westras.

SIN-LE-NOBLE
Un cas de choléra-spalé. — Un cas isolé de méningite cérébro-spinale a été constaté sur une jeune fille du quartier du Vieux-Castellon par le médecin principal de l'hôpital militaire de Douai, le docteur Devaux, médecin des maladies, et le docteur Dupuis, médecin traitant.

En raison du grand émoi causé dans ce quartier, nous nous sommes empressés d'y envoyer les renseignements : Le service de désinfection a soigné tout danger de contagion, et le médecin traitant, le docteur Dupuis, assure que la maladie est hors de danger.

AVESNES
MAUBUERGE
La mort de la jeune désespérée BRUTIS FACHEUX ET SANS FONDAMENT

Le mort de la jeune Jeanne Ferran, survenue dans les conditions que nous avons relatées hier, a causé une vive émotion à Mauberge.

La jeune désespérée avait été, voit-elle, quelques années, servante dans une maison de la rue de la Motte, et beaucoup de personnes se souviennent de la petite blonde à l'extérieur agréable et à la mine coquette, qui se croisaient chaque jour dans la rue.

Jeanne Ferran avait également servi ailleurs, voici quelque temps, à la Brasserie Haulmonière, à Haulmon, et les clients ont gardé le souvenir de sa grâce.

C'est avec étonnement, scepticisme même, disons-nous, que tout d'abord la nouvelle du suicide a été accueillie. Jeanne Ferran était faible de caractère, on le savait, mais personne n'imaginait qu'elle put quelque jour de donner la mort. Le cousin chez qui elle habitait, rue Saint-Carré, à Haulmon, est un homme qui a vu beaucoup de choses, mais n'a pu prendre une aussi funeste détermination.

Enfin, le vint-je de cette jeune fille qui vient de s'éteindre à 20 ans, et qui est née dans une famille de la classe moyenne, mais très honnête, est aujourd'hui sympathique à la foule.

Elle était forte, mobile et sensible, mais elle ne raisonnait guère, n'était pas loin d'acquiescer.

Au tour de la chambre où git encore le cadavre, les conversations vont leur train, l'insulte de gens surgissent, affirmant qu'ils savent quelque chose.

Elle avait des goûts que quelques personnes convoqués par le commissaire de police ont été d'une imprudence remarquable et qu'aucun d'eux n'a mentionné devant le magistrat les propos de la rue.

En outre, la déclaration que M. S. fit devant le commissaire de police, assemblement d'impresions d'une franchise parfaite. M. S. appartient d'ailleurs à une très honorable famille et nous osons dire qu'il n'est pas, personnellement, son unanime à faire son geste.

M. S., a expliqué comment il se laissa que le porte qu'il avait enfoncé ne portait pas de marmite ; c'est qu'au moment où il était allé à la cuisine, il avait emporté dans les pieds.

La position du revolver tombé à terre à hauteur du pied de lit, et la position du cadavre que M. S. disait avoir trouvé à terre sur le lit, ont été également expliqués par le commissaire de police, assemblement d'impresions d'une franchise parfaite. M. S. appartient d'ailleurs à une très honorable famille et nous osons dire qu'il n'est pas, personnellement, son unanime à faire son geste.

Enfin on dit encore que c'était Jeanne Ferran qui était décidée à une rupture. Elle avait écrit deux lettres à son mari pour lui dire qu'elle ne voulait plus de lui, et qu'elle était allée à la messe de la rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

Un voyageur violent. — Lundi soir, vers 9 heures, un individu du nom de Georges Thivon, journaliste, a été arrêté alors qu'il était dans un état d'ivresse et qu'il se refusait à payer un mauvais parti à un employé des Postes.

Après quelques jours il couchait à la gare. — Mardi, vers 2 heures du matin, le nommé Édouard Coopes a été arrêté à Haulmon, 32 ans.

Cet individu, depuis 4 jours environ, a été en état d'ivresse et qu'il se refusait à payer un mauvais parti à un employé des Postes.

Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

HAUTMONT
Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

à Besourot, qui avait volé divers objets à trois marchands forains sur le marché d'Haulmon : MM. Collé et Lemoine et Mme Sarralle.

Le voleur de ces divers objets a été fait d'autres victimes qui ne se sont pas désolées.

Arrestation. — Le gendarme a arrêté pour vagabondage et mendicité le nommé Édouard Coopes, âgé de 54 ans, mineur, né à Coussens, demeurant au dernier lieu à Westras.

SIN-LE-NOBLE
Un cas de choléra-spalé. — Un cas isolé de méningite cérébro-spinale a été constaté sur une jeune fille du quartier du Vieux-Castellon par le médecin principal de l'hôpital militaire de Douai, le docteur Devaux, médecin des maladies, et le docteur Dupuis, médecin traitant.

En raison du grand émoi causé dans ce quartier, nous nous sommes empressés d'y envoyer les renseignements : Le service de désinfection a soigné tout danger de contagion, et le médecin traitant, le docteur Dupuis, assure que la maladie est hors de danger.

AVESNES
MAUBUERGE
La mort de la jeune désespérée BRUTIS FACHEUX ET SANS FONDAMENT

Le mort de la jeune Jeanne Ferran, survenue dans les conditions que nous avons relatées hier, a causé une vive émotion à Mauberge.

La jeune désespérée avait été, voit-elle, quelques années, servante dans une maison de la rue de la Motte, et beaucoup de personnes se souviennent de la petite blonde à l'extérieur agréable et à la mine coquette, qui se croisaient chaque jour dans la rue.

Jeanne Ferran avait également servi ailleurs, voici quelque temps, à la Brasserie Haulmonière, à Haulmon, et les clients ont gardé le souvenir de sa grâce.

C'est avec étonnement, scepticisme même, disons-nous, que tout d'abord la nouvelle du suicide a été accueillie. Jeanne Ferran était faible de caractère, on le savait, mais personne n'imaginait qu'elle put quelque jour de donner la mort. Le cousin chez qui elle habitait, rue Saint-Carré, à Haulmon, est un homme qui a vu beaucoup de choses, mais n'a pu prendre une aussi funeste détermination.

Enfin, le vint-je de cette jeune fille qui vient de s'éteindre à 20 ans, et qui est née dans une famille de la classe moyenne, mais très honnête, est aujourd'hui sympathique à la foule.

Elle était forte, mobile et sensible, mais elle ne raisonnait guère, n'était pas loin d'acquiescer.

Au tour de la chambre où git encore le cadavre, les conversations vont leur train, l'insulte de gens surgissent, affirmant qu'ils savent quelque chose.

Elle avait des goûts que quelques personnes convoqués par le commissaire de police ont été d'une imprudence remarquable et qu'aucun d'eux n'a mentionné devant le magistrat les propos de la rue.

En outre, la déclaration que M. S. fit devant le commissaire de police, assemblement d'impresions d'une franchise parfaite. M. S. appartient d'ailleurs à une très honorable famille et nous osons dire qu'il n'est pas, personnellement, son unanime à faire son geste.

Enfin on dit encore que c'était Jeanne Ferran qui était décidée à une rupture. Elle avait écrit deux lettres à son mari pour lui dire qu'elle ne voulait plus de lui, et qu'elle était allée à la messe de la rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

Un voyageur violent. — Lundi soir, vers 9 heures, un individu du nom de Georges Thivon, journaliste, a été arrêté alors qu'il était dans un état d'ivresse et qu'il se refusait à payer un mauvais parti à un employé des Postes.

Après quelques jours il couchait à la gare. — Mardi, vers 2 heures du matin, le nommé Édouard Coopes a été arrêté à Haulmon, 32 ans.

Cet individu, depuis 4 jours environ, a été en état d'ivresse et qu'il se refusait à payer un mauvais parti à un employé des Postes.

Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

HAUTMONT
Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

HAUTMONT
Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

manipulé, a décidé de transporter une partie des services ; crèche, manèges du premier étage, dans l'ancien hôtel de la Ville de Douai, rue de la Motte, devenu le Petit Lyobe, après l'incendie du Lyobe de la rue Parand, survenu en fin décembre 1908.

Dès le départ du Petit Lyobe pour le Lyobe Henri Wallon, ouvert pour la rentrée de l'école, le bâtiment ne sera pas entièrement rénové, et les ouvriers ont pris possession de l'immeuble de la rue de Paris, et sous peu, les locaux seront prêts à recevoir les petits manèges.

Toutefois, le bâtiment ne sera pas entièrement rénové, et les ouvriers ont pris possession de l'immeuble de la rue de Paris, et sous peu, les locaux seront prêts à recevoir les petits manèges.

AVESNES
MAUBUERGE
La mort de la jeune désespérée BRUTIS FACHEUX ET SANS FONDAMENT

Le mort de la jeune Jeanne Ferran, survenue dans les conditions que nous avons relatées hier, a causé une vive émotion à Mauberge.

La jeune désespérée avait été, voit-elle, quelques années, servante dans une maison de la rue de la Motte, et beaucoup de personnes se souviennent de la petite blonde à l'extérieur agréable et à la mine coquette, qui se croisaient chaque jour dans la rue.

Jeanne Ferran avait également servi ailleurs, voici quelque temps, à la Brasserie Haulmonière, à Haulmon, et les clients ont gardé le souvenir de sa grâce.

C'est avec étonnement, scepticisme même, disons-nous, que tout d'abord la nouvelle du suicide a été accueillie. Jeanne Ferran était faible de caractère, on le savait, mais personne n'imaginait qu'elle put quelque jour de donner la mort. Le cousin chez qui elle habitait, rue Saint-Carré, à Haulmon, est un homme qui a vu beaucoup de choses, mais n'a pu prendre une aussi funeste détermination.

Enfin, le vint-je de cette jeune fille qui vient de s'éteindre à 20 ans, et qui est née dans une famille de la classe moyenne, mais très honnête, est aujourd'hui sympathique à la foule.

Elle était forte, mobile et sensible, mais elle ne raisonnait guère, n'était pas loin d'acquiescer.

Au tour de la chambre où git encore le cadavre, les conversations vont leur train, l'insulte de gens surgissent, affirmant qu'ils savent quelque chose.

Elle avait des goûts que quelques personnes convoqués par le commissaire de police ont été d'une imprudence remarquable et qu'aucun d'eux n'a mentionné devant le magistrat les propos de la rue.

En outre, la déclaration que M. S. fit devant le commissaire de police, assemblement d'impresions d'une franchise parfaite. M. S. appartient d'ailleurs à une très honorable famille et nous osons dire qu'il n'est pas, personnellement, son unanime à faire son geste.

Enfin on dit encore que c'était Jeanne Ferran qui était décidée à une rupture. Elle avait écrit deux lettres à son mari pour lui dire qu'elle ne voulait plus de lui, et qu'elle était allée à la messe de la rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

Un voyageur violent. — Lundi soir, vers 9 heures, un individu du nom de Georges Thivon, journaliste, a été arrêté alors qu'il était dans un état d'ivresse et qu'il se refusait à payer un mauvais parti à un employé des Postes.

Après quelques jours il couchait à la gare. — Mardi, vers 2 heures du matin, le nommé Édouard Coopes a été arrêté à Haulmon, 32 ans.

Cet individu, depuis 4 jours environ, a été en état d'ivresse et qu'il se refusait à payer un mauvais parti à un employé des Postes.

Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

HAUTMONT
Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

HAUTMONT
Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

HAUTMONT
Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

HAUTMONT
Accidents de travail. — Albert Bouchard, limonadier à Haulmon, a été blessé par un cheval, rue de la Motte, à Haulmon, le samedi 19 mai, à 2 heures, rue Scribe, à Paris pour la course plate ; Rue Tréville, à Paris pour les courses à obstacles et chez M. R. Wagner, à Douai, pour les courses de trot.

à divers services de la Ville. Marché. — Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Communications. — M. le Maire a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

d'énergie électrique. — Le Conseil, vu la demande formulée par la société d'Électricité de la Région de Valenciennes-Anzin de tendre à l'établissement, sous le régime d'une concession d'État, d'une distribution publique d'énergie électrique pour tous usages autres que l'éclairage public et privé.

Considérant que la nouvelle concession demandée ne peut porter préjudice au contrat en cours, qu'elle permettra aux abonnés de faire profiter au moins d'une alimentation en basse tension aux conditions du cahier des charges annexé au décret du 12 février 1908, et qu'elle sera exécutée sous les conditions de l'ancien cahier des charges, après un avis favorable.

Arrêt de désoliation : Annulation de résolutions. — Sur la proposition de l'Administration de Valenciennes, et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil a décidé de désolier les résolutions de M. le Maire, le 20 avril 1914, relatives à la délivrance des billets de correspondance sur le réseau des tramways électriques de Valenciennes ; et d'une lettre de M. le Maire au Préfet de Valenciennes, le 20 avril 1914, relative à la demande de concession d'État, d'une distribution publique d'énergie électrique pour tous usages autres que l'éclairage public et privé.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes, un marché pour le transport du charbon de forge nécessaire aux divers services municipaux au prix de 8 fr. 80 les 100 kilos.

Le Conseil a autorisé M. le Maire à passer avec M. Lison l'éclairage municipal de charbon, à Valenciennes